



ÉDITORIAL

La politique cantonale d'intégration vise à garantir la cohésion sociale, l'égalité et le bien-être de toute personne. Or, qu'elle soit directe ou indirecte, structurelle ou institutionnelle, la discrimination entrave ces différents aspects. C'est pourquoi l'encouragement de l'intégration doit toujours s'accompagner d'une politique de lutte contre les discriminations et d'une ouverture des institutions à la diversité. Quiconque est sensible à ses questions se réjouira du tournant majeur que constitue la mise en place d'un bureau des plaintes indépendant au sein du COSM. Nous vous invitons à découvrir dans ce numéro de notre infolettre les mesures qui seront à l'avenir mises en place pour mieux prévenir les risques de violences policières.

Suite à l'important tremblement de terre survenu le 6 février dernier dans le sud-est de la Turquie et de la Syrie, toute l'équipe du service de la cohésion multiculturelle tient à présenter ses condoléances et son soutien aux populations gravement touchées par ce terrible séisme. Actuellement, des milliers d'enfants et de familles sont en danger et exposés à des températures descendant régulièrement en dessous de zéro. Les images que nous voyons en Syrie et en Turquie sont déchirantes, nos cœurs et nos pensées vont aux enfants et aux familles touchés, en particulier ceux qui ont perdu des êtres chers ou qui ont été blessés.

La Direction du COSM

LUTTE CONTRE LE RACISME, UN TOURNANT MAJEUR !

Pour mieux prévenir les risques de violences policières, le Parlement neuchâtelois a décidé à l'unanimité de modifier deux lois, le règlement sur la police et celle sur la cohésion multiculturelle. C'est une innovation majeure.

Lors de la session parlementaire, du 25 janvier 2023, les député-e-s neuchâtelois-e-s ont accepté de renforcer l'accompagnement des personnes s'estimant victimes de racisme, de discrimination ou de violence, de la part d'un-e titulaire de la fonction publique (police ou toute autre fonction). Le COSM, qui offre déjà un lieu d'écoute, d'information et de conseils à toute personne victime ou témoin de racisme ou de discriminations, voit donc désormais son champ d'action dans ce domaine étendu au soutien des personnes qui souhaitent déposer plainte pénale contre des titulaires de la fonction publique. L'article 7 de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, qui spécifie le domaine d'activités du COSM est modifié en ce sens : le service est chargé d'accueillir, de renseigner et de soutenir les personnes souhaitant déposer plainte pénale à l'endroit de titulaires de la fonction publique pour des faits en lien avec la discrimination, le racisme ou la violence.

Le Conseil d'État avait présenté le 27 juin 2022 [son rapport](#) sur la prévention des violences policières, en réponse au postulat 20.156 lancé en décembre 2020 par les groupes socialiste et PopVertsSol, « **Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires** ».

Ce postulat demandait de faire le point dans le canton sur les pratiques discriminatoires, quelques mois après la mort de l'Afro-américain George Floyd tué par la police lors de son arrestation le 25 mai 2020 à Minneapolis, dans l'État du Minnesota.

Une commission parlementaire composée de Mmes et MM. Daniel Berger, président, Mary-Claude Fallet, vice-présidente, Océane Taillard, Antoine de Montmollin, Cloé Dutoit, Sarah Curty, Barbara Blanc, Nadia Chassot, Josiane Jemmely, Emma Combremont et Blaise Fivaz s'était réunie les 12 septembre, les 17 et 31 octobre 2022 afin de traiter du rapport à l'appui du projet de loi modifiant la loi sur la police (LPol).

Si les membres de la commission avaient accepté à l'unanimité la proposition du Conseil d'État de modifier la loi sur la police neuchâteloise (LPol) pour permettre au Ministère public d'avoir recours à des policières et policiers d'autres cantons lorsque les membres de la police

neuchâteloise ne peuvent fonctionner, en particulier dans les enquêtes ouvertes contre l'un d'entre eux ou l'une d'entre elles, en revanche, une majorité de la commission avait considéré que trois points n'avaient pas été traités de manière satisfaisante :

- La mise en place d'un bureau des plaintes indépendant, qui est une des demandes principales du postulat ;
- L'obligation réglementaire de dispenser aux policières et aux policiers des formations de sensibilisation aux questions de discriminations raciales, ethniques, religieuses, sexuelles, de genre et liées au handicap de manière régulière ;
- L'obligation réglementaire de publier régulièrement des statistiques sur la question des discriminations et des violences policières.

En réponse à ces griefs, le Conseil d'État avait alors :

- Suggéré que le COSM, service qui détient les compétences spécifiques nécessaires, soit désigné pour accompagner les personnes potentiellement victimes de discrimination dans le dépôt d'une plainte. La commission s'était ralliée à cet amendement permettant d'ancrer cette mission du COSM dans la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle. Ainsi, l'amendement initialement déposé par le groupe socialiste fut retiré au profit de l'amendement de la commission, soutenu par le Conseil d'État et accepté à l'unanimité par les membres de la commission.
- Proposé d'ajouter au règlement d'exécution de la LPol un ou plusieurs articles traitant de la formation. Il souhaitait ainsi contenir une éventuelle « inflation législative », selon la recommandation du service juridique. L'amendement fut dès lors retiré.
- Pour les mêmes raisons, l'amendement du groupe socialiste à la LPol exigeant que des statistiques concernant les plaintes contre la police neuchâteloise et les éventuels cas avérés de pratique discriminatoires soient publiés de manière régulière fut retiré suite à l'engagement du Conseil d'État de reprendre ces éléments dans le règlement d'exécution de la LPol. De plus, l'article 15 de la LPol prévoit d'ores et déjà un devoir général d'information.

Au final, c'est donc à l'unanimité (dix voix pour, une abstention) que la commission parlementaire, représentée par son rapporteur, Antoine de Montmollin, a proposé au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi portant modification de la LPol, tout en proposant une modification de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.

- Vidéo [RTS](#)
- Article [RTN](#)

EMOLUMENTS DE NATURALISATION - CONCUBINAGE

Dès le 1er janvier 2023, peuvent déposer une demande de couple, les personnes mariées ou liées par un partenariat, pour autant qu'elles aient le même domicile, de même que les personnes non mariées vivant en concubinage depuis au moins 3 ans.

Dès lors, les émoluments sont facturés de la manière suivante :

650 francs par dossier déposé par une personne mineure ;

1'500 francs par dossier déposé par une personne majeure ;

1'900 francs dossier par un couple formé de deux personnes mariées ou liées par un partenariat.

NB : les enfants mineurs sont inclus gratuitement dans une demande individuelle ou conjointe déposée par les père et mère qui exercent l'autorité parentale, pour autant qu'ils aient le même domicile.

LE SERVICE DE L'INTÉGRATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA VILLE DE LA CHAUX- DE-FONDS MARQUE SON PREMIER ANNIVERSAIRE

Un an après sa création, le service de l'intégration va à la rencontre de la population avec une exposition présentant les richesses de la diversité. Une première année marquée par la mise en place d'un réseau, la naissance de projets et de collaborations, mais aussi par le développement d'une politique d'intégration en adéquation avec la vision des Autorités de la

Ville. Des bases solides pour développer de nouveaux jalons dans les années à venir et prolonger la tradition d'ouverture de La Chaux-de-Fonds.

Créé il y a un an, [le service de l'intégration et de la cohésion](#) tire un premier bilan positif. Le travail de proximité avec l'ensemble des acteurs du domaine a permis des développements importants :

Un concept d'intégration qui valorise la diversité

Sur la base du travail et des échanges avec l'ensemble des acteurs de l'intégration (associations, communautés migrantes, partenaires institutionnels et services de l'administration), un concept d'intégration a été élaboré afin de renforcer la politique inclusive d'une ville consciente et fière de sa diversité. Basé sur cinq axes (exemplarité, accueil, communication, vivre-ensemble et participation), certains vecteurs d'intégration sont privilégiés, comme le sport, la culture, le patrimoine, la jeunesse, la scolarité ou encore la santé. Ce concept, validé par le Conseil communal en juin 2022, sera complété dans les prochains mois par un plan d'actions en phase avec les besoins et la réalité de terrain.

Coordination de la politique d'intégration

L'objectif du service est de renforcer l'intégration (outil) en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble (finalité). Ce dernier fournit un certain nombre de prestations (appui stratégique, expertise, développement et soutien de projets) et veille à la complémentarité des actions qui permettent de faire de La Chaux-de-Fonds une ville ouverte et inclusive.

C'est dans ce sens que de nombreux projets à valeur intégrative ont été ou seront menés en collaboration avec le service. Certains sont des événements marquants comme la venue de Barbara Hendrix et Christiane Taubira dans le cadre du festival Black Helvetia, l'exposition de photographies de migrant-e-s à la rue Traversière ("Regards d'ailleurs sur ici), l'adhésion à la coalition des villes contre le racisme (ECCAR), l'exposition les "Enfants du placard", les 40 ans de l'école Mosaïque ou encore la création d'un label racisme à la Bibliothèque de la Ville (une première en Suisse !).

Vers un environnement de travail égalitaire et inclusif

En juin dernier, le Conseil communal, sur impulsion du service de l'intégration et de la cohésion sociale ainsi que des ressources humaines, invitait l'ensemble de ses employé-e-s à participer à une enquête devant lui permettre de mesurer la diversité au sein de son administration et de poursuivre l'amélioration continue des conditions de travail de la fonction

publique, axée sur un environnement accueillant et inclusif. 52% du personnel y a pris part, montrant son intérêt pour ces questions. [Les résultats](#) sont positifs.

Renforcement de la participation, de l'information et de la citoyenneté

Enfin, le projet pilote Citoyenneté@cdf, financé par la Confédération (Programme R : « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers »), permettra de développer des outils et prestations favorisant la participation (offre associative, culturelle et sportive), l'accès aux prestations et à l'information. Il s'agit de renforcer le sentiment d'appartenance et de développer la compréhension du lieu de vie (au niveau local, voire micro-local).

Communiqué de presse

L'AUMÔNERIE MUSULMANE EST INTRODUITE DURABLEMENT DANS LES CENTRES FÉDÉRAUX D'ASILE

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) instaure définitivement l'aumônerie musulmane dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Cette décision découle des résultats très positifs du projet pilote correspondant. La loi sur l'asile doit néanmoins être modifiée pour assurer le financement à long terme de ce service.

Depuis le 1er janvier 2023, l'aumônerie musulmane fait désormais partie intégrante de l'offre des CFA et complète ainsi celle des Églises nationales. Lancé en 2021, le projet pilote d'aumônerie musulmane s'est terminé à fin décembre 2022. Deux évaluations, réalisées par le Centre suisse islam et société (CSIS) de l'Université de Fribourg, ont montré que ce service avait largement fait ses preuves.

Les aumôniers musulmans constituent en effet une ressource précieuse pour les CFA dans leur ensemble : les requérants d'asile font volontiers appel à eux, tandis que les professionnels actifs dans les CFA apprécient particulièrement leurs compétences religieuses, culturelles et linguistiques. De même, les Églises nationales soutiennent la présence d'aumôniers musulmans dans les CFA, dont la collaboration avec les aumôniers chrétiens s'avère fructueuse.

Comme pour le projet pilote, l'aumônerie musulmane continuera d'être financée sur le crédit d'exploitation des CFA. Au total, les coûts s'élèvent à environ 450'000 francs par an. La loi

sur l'asile permet de prendre en charge ces coûts. La base légale étant toutefois très générale, une formulation explicite s'impose afin de garantir le financement à long terme de ce service par le SEM. Une disposition correspondante a ainsi été intégrée au projet de révision de la loi sur l'asile, dont la consultation a démarré le 25 janvier 2023.

Au total, le SEM emploie six aumôniers musulmans, dont une femme, dans les régions d'asile de Zurich, de Suisse romande et de Suisse orientale ainsi que dans la région Tessin et Suisse centrale.

LA FONDATION JOB SERVICE MET EN LIGNE SON NOUVEAU SITE INTERNET !

Après plusieurs mois de travail, la Fondation Job Service présente son [nouveau site web](#) qui met en avant ses missions, son organisation et ses services en faveur des jeunes.

Depuis plus de 35 ans, la Fondation Job Service poursuit sa mission de contribuer à l'intégration, à l'orientation et à l'entrée des jeunes dans le monde du travail. Pour cela, elle propose un service de placement et des programmes d'insertion par l'économie, qui facilitent et optimisent la rencontre jeunes et entreprises.

Au fil des ans, la Fondation Job Service a constitué une équipe d'experts spécialisés et complémentaires, qui partage la volonté d'innovation sociale et d'amélioration continue.

En gardant à l'esprit sa mission et les valeurs qui la caractérisent, la Fondation a conçu un site à son image : nouvelle architecture, navigation plus fluide, ergonomie retravaillée, nouveaux contenus, tout a été pensé pour que l'accès à l'information soit rapide et facile.

AGENDA

THÉÂTRE POPULAIRE ROMAND :

Mercredi 22 et jeudi 23 février 2023 à 19h15 et vendredi 24 février 2023 à 20h15 - L'Etang

Sous la direction de la metteuse en scène et chorégraphe franco-autrichienne, Gisèle Vienne, Adèle Haenel et Henrietta Wallberg transcendent la nouvelle de Robert Walser dans un spectacle trouble. Une expérience sensorielle hors-normes.

Jeudi 16 mars 2023 à 19h15 et vendredi 17 mars 2023 à 20h15 - Carte Noire nommée désir

Dans ce manifeste punk, Rébecca Chaillon étrille avec une férocité jubilatoire notre vision des femmes afro-descendantes. Sur scène, huit femmes noires manient autant la poésie que l'humour et déconstruisent les clichés. Puissant et régénérateur !



Service de la cohésion multiculturelle

Place de la Gare 6

2300 La Chaux-de-Fonds

T. 032 889 74 42

cosm@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)